

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
<b>Délibération – Comité syndical du 13 février 2024</b>		
<p><b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b></p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ADMINISTRATIF ET ANIMATION : 11</p>	<p><b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, CLAUDE REVIL BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA</p> <p><b>EXCUSES :</b> GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD</p> <p><b>POUVOIRS :</b> CHRISTIAN EXCOFFON AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO</p>	<p><b>VOTES :</b></p> <p>POUR : 14</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCES : 0</p>
<p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> 06/02/2024</p>	<p><b>ABSENTS :</b> FRANCK PACCARD, PHILIPPE PRUD'HOMME</p>	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE  
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO  
Délibération n°24-05

**Objet : Ressources Humaines – Création d'un poste de technicien principal de 2<sup>nd</sup>e classe – catégorie B – à temps complet**

*Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un agent de la Communauté d'Agglomération Arlysère était mis à disposition du SMBVA pour assurer les missions de technicien rivière.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, il convient de procéder à son intégration par voie de mutation.

Aussi, il convient de créer un poste de technicien principal de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Cet agent sera affilié au régime de retraite de la CNRACL.

Cet agent, qui remplit toutes les conditions requises pour être nommé dans un emploi public, sera intégré dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux et rémunérés conformément à la grille indiciaire des techniciens principaux de 2<sup>nd</sup>e classe.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

>>>>>>><<<<<<<<<<

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide de :**

- **créer un poste de technicien principal de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet,**
- **autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

Ugine, le 15 février 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice Lacombe,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20240213-24-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Publication : 20/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

